



MOBIL'ECO

Pour une mobilité énergétiquement économe, écologiquement viable et durable

Association MOBIL'ECO

Siège social : 52 cours Georges Clemenceau
33000 BORDEAUX

Site Internet : www.mobil-eco.com

Conservatoire : 16 Liloy Sud
Ancienne Usine PERRIER
33490 VERDELAIS

Bordeaux le 08 septembre 2008

BORDEAUX MOBILECO CHALLENGE 2008

Le Challenge ludique du bien vivre notre mobilité aujourd'hui pour demain

SOMMAIRE

PREAMBULE

Ce challenge de la mobilité durable ou écomobilité n'est ni une course ni un rallye.

Il est ouvert à tous les conducteurs de véhicules routiers propres 2, 3 ou 4 roues, homologués, capable d'effectuer un trajet continu de 80 Km à une vitesse moyenne supérieure à 50 Km/h.

Pratiquement, il concerne et intéressera les utilisateurs de véhicules solaires, électro-solaires, électriques, hybrides ou autres, conformément aux critères de sélection (Voir ci-dessous, article 1: Acceptation)

OBJECTIFS RECHERCHES:

1- **Carburants:** Nous souhaitons participer au développement des énergies alternatives au tout pétrole-carburants pour assurer les transports indispensables aux futures générations.

2- **Economie:** Il devient indispensable de diviser par trois les quantités d'énergies consommées pour un même service garanti, quelque soit l'âge et la vétusté des véhicules.

3- **Sécurité:** Pour préserver notre santé et par courtoisie à l'égard d'autrui, il nous faut supprimer toutes les émissions sonores, gazeuses et chimiques générées par les véhicules, dans nos villes et villages.

4- **Cadre de vie:** L'usage de nos véhicules doit être sans impact sur la nature et l'environnement.

5- **Convivialité:** Notre CHALLENGE doit être ludique. C'est un instant de rencontre privilégié pour tous les précurseurs et adeptes de l'écomobilité ou mobilité durable.



Challenge véhicules électriques et hybrides MOBIL'ECO : Bordeaux, place des Quinconces, 23 septembre 2006

Sommaire

1 – ORGANISATION

- Article 1: Acceptation
- Article 2: Engagements
- Article 3: Condition d'accès
- Article 4: Identification
- Article 5: Homologation
- Article 6: Chronométrage:
- Article 7: Navigation
- Article 8: Réclamations
- Article 9: Sanctions
- Article 10: Trophés

2 – SECURITE

3 – CONCEPTION DES VEHICULES

4 – ENERGIES

CONCLUSIONS

1 – ORGANISATION

- **Article 1: Acceptation**

Seuls seront acceptés les équipes dotés de véhicules conformes aux exigences suivantes:

1-1 – PROPRETE

Aucune émission de polluants gazeux ou chimiques générés par les véhicules engagés ne sera admise pour des vitesses comprises entre 0 et 55 Km/h (En particulier: les oxydes d'azote, les particules d'hydrocarbures imbrulés et dérivés Benzéniques tel que le Benzopyrène)
Les véhicules émettant règlementairement plus de 60 grammes de CO² au kilomètre sont exclus.

1-2 – NUISANCES SONORE

65 dB(A) maxi pour les occupants des véhicules engagés et pour les personnes situés à l'extérieur à 5m et pour une vitesse comprise entre 0 et 55 Km/h.

1-3 – ENERGIES

150 Wh/Km/tonne maximum (Exemple: Soit au maximum, 54000 joules par kilomètre parcouru par un véhicule pesant une tonne)

1-4 – VIABILITE ET DURABILITE

Energies renouvelables ou susceptibles de le devenir

En l'absence de norme Française et Européenne, les véhicules conformes aux directives américaines ZEV sont acceptés (Zéro Emission Véhicule)

A titre transitoire, les véhicules terrestres homologués ne répondant pas à ces quatre critères restrictifs seront autorisés à participer mais ne seront pas classés.

Les véhicules d'assistance et remorques porte voitures sont exclus sur le circuit du CHALLENGE et sur les allées de TOURNY à Bordeaux.

- **Article 2: Engagements**

2-1 – PILOTE: Le conducteur doit être titulaire du permis de conduire européen correspondant au véhicule engagé:

- A1 ou A pour les motocyclettes,
- B1 ou B pour les tricycles, quadricycles ou automobiles.

Ou d'une manière générale, tout autres permis ou autorisation correspondant au type de véhicule engagé.

Par ailleurs et afin de respecter la réglementation en vigueur, chaque pilote s'engage à limiter sa consommation de vin ou boissons alcoolisée de façon à respecter la norme maximale admise pour la conduite d'un véhicule automobile sur la voie publique.

2-2 – ASSURANCE: Chaque véhicule sera muni d'une assurance règlementaire valide, l'attestation sera présentée au contrôle.

- **Article 3: Condition d'accès**: Inscription préalable par courrier postal adressé à MOBIL'ECO 52 cours Georges Clemenceau – 33000 BORDEAUX ou par courriel: contact@mobil-eco.com
Enregistrement auprès du jury de contrôle le samedi 18 octobre 2008, entre 9 h 30 et 11 h 00, sur le port de LA TESTE DE BUCH, lors du branchement électrique.
- **Article 4: Identification**:
Par le numéro d'immatriculation

- **Article 5: Homologation:**
Le challenge se déroule sur route ouverte à la circulation publique. En conséquence, seuls sont autorisés à y participer, les véhicules homologués et immatriculés suivants les réglementations françaises ou européennes.
- **Article 6: Chronométrage:**
Il n'y aura pas de Chronométrage, toutefois, une vitesse supérieure à 50 Km/h sera exigée hors agglomération.
C'est une épreuve de régularité. En conséquence, l'organisateur n'acceptera de la part des concurrents que des temps de parcours compris entre 0 h 50 minimum et 1 h 40 maximum.

Le départ sera donné sur le port de LA TESTE DE BUCH entre 15 h 30 et 16 h 00
L'arrivée place des allées de TOURNY est prévue entre 16 h 20 et 17 h 30
Le non respect de ces plages horaires est éliminatoire.

- **Article 7: Navigation:**
Ce challenge est une épreuve d'orientation, de navigation et de régularité
Chaque équipage dispose du libre choix de son itinéraire entre le port de LA TESTE DE BUCH et les allées de TOURNY à BORDEAUX (*)

L'usage du G.P.S (Global Positionnement System) n'est pas indispensable mais il est recommandé.

Selon VIA MICHELIN, l'itinéraire le plus rapide, long de 68 Km peut être parcouru en 0 h 49 mn
L'itinéraire le plus court, long de 57 Km peut être parcouru en 1 h 26 mn

D'autres itinéraires plus géniaux sont possible et recommandés.

- **Article 8: Réclamations:**
Elles seront formulées auprès du président ou des vices présidents de l'association MOBIL'ECO, présents et organisateurs du Challenge.
- **Article 9: Sanctions**
Pour cette édition, il n'est prévu aucune sanction par les organisateurs.
- **Article 10: Trophées:**
Deux prix d'une valeur unitaire de 100 Euros environ seront remis à l'arrivée, aux concurrents.
(Allées de TOURNY à BORDEAUX entre 17 h 30 et 18 h 00)
- Au vainqueur du CHALLENGE énergétique (Moindre consommation énergétique entre le port de LA TESTE et les allées de TOURNY à BORDEAUX)
- A l'équipage costumé le plus original, utilisateur d'un véhicule propre et esthétique (Concours d'élégance costumé)

2 – SECURITE

Chaque pilote, titulaire du permis requis pour la conduite de son véhicule sur route ouverte s'engage à respecter les règles du code de la route.

En cas de panne ou d'incident, il appellera le service de dépannage compétent sur le segment de voie publique sur lequel il se sera engagé. Il en informera ensuite l'organisateur du Challenge.

3 – CONCEPTION DES VEHICULES

Tous les véhicules conçus, construits et homologués suivants les normes européennes sont admis dans la mesure où ils répondent aux critères de l'article 1.

Véhicules à 2 roues: Toutes les motos et scooters (Permis de conduire A1 ou A)

Véhicules à 3 et 4 roues: Tous les véhicules automobiles réceptionnés VP et VU (Permis de conduire B) ainsi que les tricycles et Quadricycles à moteur (Permis de conduire B1)

4 – ENERGIES et CARBURANTS:

Les vecteurs énergétiques suivants sont admis:

- Rayonnement solaire
- Electricité
- Air comprimés
- Biogaz ou gaz naturel
- Biocarburants de synthèse ou agrocarburant normalisé E 85
ou par défaut, GPLc ou essence de pétrole
- Huile végétale pure (sur présentation de dérogation)
- Biocarburants normalisé B 30
ou par défaut, gazole

Véhicules électriques ou hybrides rechargeables: En l'absence de norme Européenne spécifiques aux branchements, chaque voiture sera doté par son équipage:

- Du cordon standard livré par le constructeur (Pistolet MARECHAL côté voiture / Prise française AFNOR mâle côté secteur) ou tout autre modèle compatible avec le véhicule.
- D'un adaptateur prise AFNOR femelle/CE17 mâle (Type camping-car)
- D'une câble rallonge électrique souple ayant une longueur de 10 m minimum à 25 m maximum et doté de 3 conducteurs de 2,5mm² minimum.

Les Chargeurs semi-rapides transportables tels que CHARLIE, CHARLEMAGNE ou VIOLOT sont autorisés sur réservation préalable, dans la mesure où ils seront branchés sur une électrostation par une prise 400V-32A 3P+N+T

CONCLUSIONS - Nous espérons ainsi par cet EXIGENT CHALLENGE MOBILECO contribuer à:

1 – Améliorer progressive des performances environnementales et techniques des véhicules :

- Supprimer à la source, les nuisances sonores, gazeuses et chimiques en zone habitée.
- Encourager les progrès technologiques (Ex: améliorer fiabilité et autonomie des véhicules électriques)
- Modifier les habitudes liées à l'usage (Suppression du stationnement dangereux ou anarchique, Intégration de l'intermodalité et multimodalité dans les transports, etc.)

2 – Initier la création et le développement des réseaux pérennes d'approvisionnement en énergie électrique (Charge standard, semi rapide et rapide, permutation de batteries) et carburants alternatifs renouvelables.

3 – Faire découvrir et apprécier les particularités économiques, culturelles, gastronomiques et viticoles de la région organisatrice. Stimuler le développement des infrastructures d'accueil, de restauration et d'hébergement pour de nouvelles activités économiques et un tourisme de qualité.

4 – Faire connaître au travers de ce Challenge, le potentiel des véhicules utilisateurs d'énergies alternatives et en améliorer l'image perçue par le grand public.

Le Président de MOBIL'ECO
Christian LUCAS

(*) Sous réserve de l'accord préalable des Maires de BORDEAUX et de LA TESTE DE BUCH

Je m'engage à respecter le présent règlement:

Nom du conducteur:....., Prénom:.....

Véhicule engagé:....., Immatriculation:.....

Visa du conducteur:.....